

l'apartheid. Cet argument nous impressionnera plus ou moins. Évidemment, il n'a pas impressionné le premier ministre (M. Trudeau), si on en croit la lettre adressée à M. Heath. Mais comment justifier le fait que le Canada maintienne en état d'opération les 250 avions Harvard de l'Afrique du Sud, appareils qui, lorsqu'ils sont équipés pour transporter les bombes de fragmentation de 19 livres, tout comme les 100 en activité de service, constituent d'excellentes armes contre l'insurrection. A vrai dire, ils seraient inutiles dans tout autre rôle.

Il semble maintenant que nous fournissions aussi des moteurs à réaction pour l'avion F-86, maintenant désuet, sauf pour les opérations anti-insurrectionnelles, dans un geste qui semblerait contraire aux garanties implicites que renfermait le discours du sénateur Martin, au moment où les Nations Unies ont pour la première fois demandé l'embargo. Rien ne justifie la poursuite de ces expéditions et je suis étonné que le cabinet ne soit pas parvenu à cette conclusion, qui me paraît évidente.

Monsieur l'Orateur, j'aurais bien aimé saisir cette occasion pour parler des plus vastes incidences de notre politique à l'égard de l'Afrique du Sud, notamment de la totalité de notre commerce et de nos investissements dans ce pays. Toutefois, je me suis, de propos délibéré, borné à la question plus limitée des expéditions de pièces de rechange parce que je pense qu'elles sont bel et bien blâmables et que le gouvernement pourrait sans retard les interrompre, s'il le voulait.

[Français]

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je trouve regrettable que l'honorable député se Selkirk ait demandé que sa question soit débattue ce soir, car je ne suis pas encore en mesure de lui faire part de la décision du cabinet au sujet des pièces de rechange.

S'il avait été un peu plus patient et s'il avait pu attendre encore quelques jours, j'aurais probablement pu faire en cette enceinte la déclaration qu'il sollicitait le 13 octobre dernier, comme en fait foi le hansard de cette date. Malheureusement, le cabinet n'a pas encore pris de décision. Cette décision ne saurait tarder, cependant, et je demanderais à l'honorable député d'avoir la même patience que celle qu'ont manifestée les délégations africaines et asiatiques aux Nations Unies, après les explications fournies pour notre abstention.

[Traduction]

La délégation canadienne a étudié avec le plus grand soin le texte de la résolution contenue dans le rapport du comité politique spécial. Le gouvernement canadien était parfaitement d'accord avec les principes fondamentaux de cette résolution. La délégation canadienne a dû cependant s'abstenir de se prononcer lors du vote car le gouvernement étudiait et étudie encore le principe essentiel de la résolution, c'est-à-dire, la mise en application immédiate de la résolution 282 du Conseil de sécurité.

Lorsque la résolution 282 a été adoptée le 23 juillet de cette année, le gouvernement canadien a procédé immédiatement à l'examen complet et approfondi que requiert un sujet de cette importance. À une exception près, la résolution ne présentait aucune difficulté pour le Canada qui appliquait un embargo général ininterrompu sur les armes à destination de l'Afrique du Sud depuis 1963. Qu'il me soit permis de signaler que l'étude réalisée par

le distingué rapporteur du comité spécial des politiques d'apartheid n'apportait aucune indication contraire. Le Canada a cependant continué de fournir certaines pièces détachées pour des équipements fournis à l'Afrique du Sud en vertu de contrats passés avant que soit adopté la résolution 181 du 7 août 1963 du Conseil de sécurité.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le temps de parole du secrétaire parlementaire est expiré. La présidence donne maintenant la parole au député de Cochrane (M. Stewart).

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—NOMINATION DU CONSEIL
DES GOUVERNEURS DU CENTRE DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui à la Chambre j'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) une question concernant le Centre de recherches pour le développement international. Je désirais savoir pourquoi il n'a nommé aucun député au conseil des gouverneurs dans la récente annonce de la nomination du président et des 19 membres de ce conseil. La loi adoptée ici le 25 février de cette année permet, dans son article 10, que l'un des gouverneurs soit membre du Parlement. Dans ce cas, étant donné que cela figurait déjà dans l'un de nos statuts, c'était une excellente occasion de voir des représentants de nos concitoyens faire partie d'un organisme placé sous l'égide du gouvernement mais jouissant d'une certaine indépendance.

Je me demande pourquoi le ministre n'a pas pris la peine de mentionner, lorsqu'il a annoncé la nouvelle, le fait qu'un député peut faire partie du Conseil des gouverneurs. S'il a décidé de le faire plus tard, nous aimerions le lui entendre dire. S'il n'en tient aucun compte comme s'il s'agissait d'une chose dont la loi ne fait pas mention, alors c'est toute autre chose, et à mon avis, ce serait dommage, car dans ce cas-là il ne tiendrait tout simplement pas compte des vœux de la Chambre.

Il s'agit ici de beaucoup plus que d'avoir un député au sein du Conseil des gouverneurs du Centre canadien de recherches pour le développement international. Nous verrons, dans les quelques semaines à venir, un certain nombre de bills d'initiative parlementaire ayant trait à cette question d'avoir des députés au sein du conseil d'administration de diverses agences et sociétés de la Couronne. À mon avis, c'est là une question de principe fondamentale car les Canadiens, nos électeurs, s'attendent que nous nous occupions de leurs affaires et que nous leur fassions rapport de ce qui se passe; pourtant, dans ces cas-ci, nous n'avons rien à leur dire. Nous ne pouvons les représenter convenablement tout simplement parce que ces groupes sont tout à fait indépendants du Parlement.

Même lorsque nous posons des questions au ministre à la Chambre, nous ne parvenons pas à obtenir de réponse car il nous dit que ce sont des organismes indépendants. Nous voilà donc saisis du principe fondamental du problème, et j'espère que bien des députés profiteront de l'occasion pour traiter du sujet dans les prochaines semaines; mais, dans l'entre-temps, lorsqu'un des bills prévoit la chose, je ne parviens pas à comprendre pourquoi le ministre n'a pas nommé de député à ce conseil, et pourquoi il n'a pas mentionné la chose.